

Le 1^{er} juin 2010

Aux membres de l'ACPC,

Voici venu le temps de soumettre aux Prix ACPC 2010 les réalisations des journalistes, graphistes, photographes et rédacteurs. Chaque membre régulier ou individuel peut présenter sa candidature dans quatre des neuf catégories. Les formulaires et les règlements accompagnent la présente lettre.

L'an dernier, la remise des prix a suscité des commentaires, certains négatifs, d'autres positifs. En regard de l'animation, des changements seront apportés. En ce qui concerne les catégories, compte tenu du travail important fait en 2008-2009, le Conseil d'administration de l'ACPC modifie de façon mineure les catégories qui passent de huit à neuf. Les critères d'évaluation demeurent les mêmes.

Un des reproches faits lors de l'évaluation touche la quantité de prix à un même périodique. Le Conseil d'administration rappelle aux membres de l'ACPC que la refonte de l'an dernier, avec une légère modification cette année, vise avant tout à reconnaître le travail des personnes au service des périodiques alors que, les années précédentes, les prix récompensaient davantage les périodiques. Depuis l'an passé, les Prix ACPC récompensent des artisans de nos publications : journalistes, éditorialistes, photographes, graphistes, chroniqueurs.

La qualité du contenu s'avère la base dans l'élaboration des critères. Le Conseil d'administration demeure ferme : les prix ACPC reconnaissent l'excellence; nous ne saurions en diluer la valeur. Tenant compte des champs d'intérêt variés de nos périodiques, le Conseil d'administration trouve opportun de modifier la catégorie *reportage*. Ainsi, selon le cas, on peut s'inscrire dans la catégorie reportage d'intérêt régional, national ou international.

Depuis la création des prix ACPC en 1987, 32 périodiques différents ont été primés. Il est regrettable que des journalistes ou des directions de périodiques refusent de soumettre leurs articles sous prétexte qu'ils croient ne pas être en mesure de figurer au même rang que certains périodiques. L'originalité et la créativité n'appartiennent pas qu'aux mieux nantis. Les lauréats antérieurs en font la preuve. Il faut se faire confiance ainsi qu'aux membres des jurys. D'ailleurs, l'anonymat requis ne permet pas aux jurys de se laisser influencer par la notoriété des auteurs ou de la publication, ni par la qualité du papier car tous les articles soumis doivent être des photocopies.

Je vous encourage à participer nombreux. La valeur intrinsèque des prix dans chaque catégorie repose sur la qualité et la quantité des candidatures soumises. J'invite particulièrement les éditeurs de périodiques membres de l'ACPC à mettre en valeur leur personnel et leurs bénévoles en les inscrivant dans une catégorie ou l'autre.

Gaëtane Larose, présidente
ACPC